





Alerte Aux Toxiques!

Les produits de l'industrie chimique sont toxiques, leurs pratiques le sont aussi.







Collectif Alerte Pesticides







Bordeaux le 1er mars 2018

à Monsieur le Préfet de la Gironde

Objet : pulvérisations près des écoles

Monsieur le Préfet,

Les associations engagées sur ces questions vous ont maintes fois transmis l'inquiétude des riverains, des parents d'élèves, des personnels éducatifs, des salariés agricoles concernant l'épandage des produits phytosanitaires dans notre département. Depuis l'affaire de Villeneuve de Blaye en mai 2014, vos services ont recensé les sites sensibles aux pulvérisations de ces produits phytosanitaires qui concernent cent vingt-huit communes du département. L'arrêté ministériel du 4 mai 2017 fixe un cadre général d'utilisation de ces produits. L'arrêté préfectoral du 22 avril 2016 réglemente les épandages à proximité de ces sites sensibles.

Ce dernier arrêté ne fait cependant pas de distinction entre les molécules épandues, qu'elles soient CMR (cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques) ou pas. Cela est pourtant un élément essentiel concernant la protection des enfants, sachant que, même des heures après une pulvérisation, le vent peut remettre en circulation dans l'atmosphère les produits épandus.

Par ailleurs, l'article 2 de cet arrêté concernant les épandages à proximité des établissements accueillant des personnes vulnérables nous semble fort minimaliste : suspendre les épandages 20 minutes avant l'entrée ou après la sortie des classes, ou pendant les récréations, ne garantit absolument pas que le nuage de micro-gouttelettes en suspension au dessus des vignes soit retombé.

Enfin les règles concernant les distances à respecter sont inconsistantes. L'article 4 prévoit des limites de pulvérisation qui ne dépassent pas 50 m quels que soient les produits utilisés, ce qui nous semble fort regrettable. Cette distance tombe à 5 m en cas d'utilisation de pulvérisateurs munis de buses anti-dérives qui concentrent certes le produit sur le végétal mais ne peuvent empêcher la mise

en suspension des micro-gouttelettes. L'article 6 dispense même complètement du respect de l'article 2 si certains équipements peu crédibles comme les haies ou les filets anti-dérive sont installés! Nous vous signalons à ce sujet que la haie promise suite à l'affaire de Villeneuve de Blaye n'est toujours pas plantée.

De toutes façons, que pourront des haies face à un brouillard de pesticides dont il a été établi que la toxicité de certaines molécules n'a pas de dose seuil ? Il s'agit des perturbateurs endocriniens (PE) : quelques molécules suffisent à dérégler les systèmes endocriniens très actifs et donc très réceptifs de jeunes enfants, d'adolescents ou de femmes enceintes. Les conséquences sont aujourd'hui connues : pubertés précoces chez les petites filles, malformations génitales chez les petits garçons, diabète, obésité, cancers, altération du système immunitaire, troubles du comportement et des apprentissages.

La méta-étude très importante de <u>l'INSERM publiée en 2013</u> a par ailleurs définitivement confirmé la responsabilité des pesticides dans l'apparition des maladies comme celle de Parkinson, le cancer de la prostate et certains cancers hématopoïétiques (lymphome non Hodgkinien, myélomes multiples).

Les prélèvements effectués dans une école et huit habitations du Médoc dont les résultats ont été publiés dans la presse le 15 février 2018 montrent que ces produits CMR ou PE d'origine agricole se retrouvent à l'intérieur d'immeubles situés à plusieurs centaines de mètres des exploitations.

La loi vous laisse la possibilité de créer des zones autour des établissements sensibles que sont les écoles, les crèches, les haltes-garderies et les établissements de santé, où les produits classés CMR (cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques) et les produits suspectés d'être PE (perturbateurs endocriniens) soient interdits d'épandage.

Plus précisément les associations de défense de l'environnement, de défense des victimes de pesticides, de parents d'élèves, les syndicats de travailleurs de l'agriculture ou de l'éducation soussignés vous demandent, dès la prochaine période de traitement, de définir une zone de 200 mètres autour des 128 écoles primaires de la Gironde qui se trouvent à proximité d'exploitations viticoles où ne seraient autorisés que des produits phytosanitaires classés « bio », et, de plus, non classés dangereux pour l'homme. Plus de 200.000 personnes ont déjà signé une pétition allant dans ce sens https://www.change.org/p/traitez-en-bio-les-vignes-situ%C3%A9es-pr%C3%A8s-des-%C3%A9coles-stoppesticides.

Les maires des communes concernées devraient aussi faire procéder à une information par affichage au bout des parcelles du produit utilisé pour l'épandage et des horaires de traitement. Ils devraient installer ou faire installer par les ODG de chaque appellation, près des lieux concernés, des manchons à air permettant de visualiser la vitesse limite de 3 Beaufort.

Enfin la loi fixe un délai de rentrée sur les parcelles qui peut aller jusqu'à 48 heures pour les travailleurs de la vigne selon les produits utilisés. Il va de soi que les enfants des écoles jouxtant les lieux d'épandage ne peuvent être protégés par des délais qui seraient inférieurs à ceux protégeant des adultes dont la santé est suffisamment bonne pour qu'ils soient en état de travailler.

Les organisations soussignées se tiennent à votre disposition pour une rencontre et attendent de l'autorité publique que vous représentez qu'elle prenne les mesures nécessaires à la protection des enfants de nos écoles.

Alerte Pesticides Haute Gironde, Henri Plandé 06 13 11 25 00 & Sylvie Nony 06 51 55 96 07 Alerte aux Toxiques, Valérie Murat 06 11 52 65 97 Collectif Infos Médoc Pesticides, Marie-Lys Bibeyran 06 64 21 89 23 Générations Futures Bordeaux, Cyril Giraud 06 76 14 77 66 Alerte Médecins sur les Pesticides, Pierre-Michel Perinaud 06 31 23 66 72 Collectif Alerte Pesticides de Leognan, Emeric Roux 06 07 18 83 18 Confédération paysanne, Claire Laval 06 72 99 75 32 FSU 33, Graziella Danguy 06 74 03 60 39 FCPE 33, Stéphanie Anfray 06 12 83 49 82 CGT Educ'Action 33, Dominique Marchal 06 82 26 09 03

Pièce jointe : enquête HAPPI (Habitat Analyse de Pesticides dans les Poussières Intérieures) parue le 15/02/18